



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 055/2023  
SÉANCE N° 2 DU 23 MARS 2023

### **TRANSPORTS URBAINS – PARTICIPATION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À DES TRANSPORTS POUR DES ÉVÈNEMENTS ET DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 17 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 04), Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean Marc Coignard, Damien Richard (jusqu'à 19 h 45), Loïc Broussey, Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 49 ), Jocelyne Richard (jusqu'à 20 h 10), Jean-Bernard Morel (jusqu'à 20 h 14), Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 11), Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 52), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 34), Éric Paris, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 32), Bruno Fléchard (jusqu'à 19 h 46 ), Nadège Davoust (à partir de 20 h 13), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 33), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron, Noémie Coquereau (à partir de 19 h 17), Didier Pillon, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Guy Toquet (jusqu'à 20 h 10), Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin (jusqu'à 20 h 27), Yannick Borde (jusqu'à 20 h 11), Pierre Besançon (jusqu'à 20 h 11), Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 53).

#### **Étaient absents ou excusés**

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Christine Droguet, Sylvie Vielle.

#### **Étaient représentés**

Anthony Roullier a donné pouvoir à Vincent Paillard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Olivier Barré (à partir de 19 h 49), Jocelyne Richard a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 20 h 10), Jérôme Allaire a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 11), Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau (jusqu'à 18 h 34), Antoine Caplan a donné pouvoir Geoffrey Begon, Camille Petron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Béatrice Ferron a donné pouvoir à Marjorie François, Caroline Garnier a donné pouvoir à Sébastien Buron, Bruno Fléchard a donné pouvoir à Marie Boisgontier (à partir de 19 h 46 ), Nadège Davoust a donné pouvoir à Bruno Bertier (jusqu'à 20 h 13), Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Florian Bercault, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 19 h 17), Samia Sultani a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon.

Céline Loiseau et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 mars 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

TRANSPORTS URBAINS – PARTICIPATION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À DES TRANSPORTS POUR DES ÉVÈNEMENTS ET DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-9, L2121-29, L4221-1 et suivants et L5211-1,

Vu le code des transports et notamment ses articles L1221-12, L2121-3 et suivants,

Considérant que la mobilité peut être un frein sur le territoire pour le développement des politiques publiques et la participation des citoyens à des événements et manifestations portées par Laval Agglomération,

Que pour lever ce frein, Laval Agglomération souhaite, dans le cadre de sa compétence mobilité, favoriser l'usage des transports collectifs pour permettre aux plus grands nombres d'accéder à ces événements,

Que pour ce faire, elle souhaite mettre en place une participation conditionnée lorsque des transports sont organisés pour se rendre à des événements et manifestations portées par Laval Agglomération,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la participation de Laval Agglomération à des transports pour des événements et des manifestations en lien avec ses politiques publiques et aux conditions cumulatives suivantes :

- que la manifestation ait à minima un rayonnement sur l'ensemble du territoire,
- que la manifestation soit portée par une association avec un label ou une reconnaissance nationale.

La participation de l'agglomération serait calculée de la manière suivante :

- calcul de la participation en fonction des km réalisés au sein de notre territoire X coût marginal (km + temps homme) prévu au contrat de la DSP en cours.

Un montant maximum de 2 000 € est alloué par manifestation dans la limite de 80 % du montant calculé suivant les coûts marginaux définis ci-dessus et réactualisés en fonction de la formule d'indexation prévus au contrat de DSP.

Cette participation est conditionnée au fait que le transport soit gratuit pour les personnes transportées.

Article 2

Une ligne de crédit est créée sur le budget 5 afin de prévoir les crédits nécessaires à la participation à des évènements sur le territoire de l'agglomération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230323-S02-CC-055-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Mise en ligne : 29-03-23